

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 19 SEPTEMBRE 2017

CARNET NOIR

C'est avec une immense tristesse que

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

à Jean Louis SOZET, Président de la Commission de Discipline,
suite au décès de son papa.

Les obsèques auront lieu mercredi 20 septembre 2017 à 15h à St Félicien en Ardèche.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

CHANGEMENT DE NIVEAU

Amende 42 €

IZEAUX U13

FORFAIT GENERAL U19

Du 18-19 Septembre 2017

Amende 90 €

FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE U19

JARRIE CHAMP U19

FORFAIT GENERAL U15

Du 18 Septembre 2017

Amende 68 €

ST ANDRE LE GAZ U15

SEYSSINET U15

FORFAIT JOURNEE

Du 16-17 Septembre 2017

Amende 32 €

COTE ST ANDRE U19

ST GEORGES COMMERS U13

ECHIROLLES SURIEUX U13

O. VILLEFONTAINE U13

CHARVIEU U17

MARTINEROIS D5

FMI NON TRANSMISE

Du 16-17 Septembre 2017

Amende 75 €

ST MARCELLIN D2

NOYAREY D3

TUNISIENS SMH D5

O. VILLEFONTAINE D5

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JUIN 2017

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

Art 17-4 R.G. du D.I.F – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixée par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

563927 MAHORAISE

580788 AJFC

590492 ETOILE FUTSAL FONTAINE (sous réserve d'encaissement)

614499 COMMUNAUX SMH

663904 ASIG

681566 PLANET PHONE 38

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 17 JUILLET 2017
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

Art 17-4 R.G. du D.I.F – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixée par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

552916 LA MAISON DES HABITANTS

553080 TURCS DE MOIRANS

581943 A.S. TURQUOISE

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 SEPTEMBRE 2017
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue

une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

519877 ST HILAIRE DE LA COTE (sous réserve d'encaissement)

521191 FONTAINE AS

527889 QUATRE MONTAGNES FC

533557 GRENOBLE DAUPHINE (sous réserve d'encaissement)

536496 ECHIROLLES SURIEUX

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX

550854 PONT DE CLAIX FC

550893 FUTSAL PAYS VOIRONNAIS

553088 VIE ET PARTAGE

580990 PONTCHARRA AS

582022 GROUP. ISERE RHODANIENNE

590249 FOC FROGES

590490 FUTSAL MARTINEROIS

609367 CATERPILLAR CO

616067 SEMITAG FC

863936 BRAGA SC

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : BEAUVOIR – BEDAR N. – BILAL M. – BATELIER M. – BONNAIRE V. – SAINT ALBIN L. – ARTAS CHARANTONNAY – ASIEG – FARRUGIA E. (GIERES) – GAUDE P. – CORENTIN R. – MASIA P.

APPEL : HOCINE H.

REGLEMENTS : FERREIRA R. - RCA – FC VAREZE – 2 ROCHERS – GONCELIN – VALLEE DU GUIERS – SEYSSINET – ASF PORTUGAIS – ES BIZONNES – GIROUD R.